

Bonnes pratiques pour la promotion d'un système éducatif exempt de stéréotypes de genre et l'identification de moyens pour la mise en œuvre des mesures incluses dans la Recommandation du Comité des Ministres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation.

**PAYS: FRANCE**

**BONNE PRATIQUE: PLAN D'ACTION POUR L'EGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS A L'ECOLE**

**GROUPE CIBLE:CADRES DE L'EDUCATION NATIONALE, ENSEIGNANTS DES PREMIER ET SECOND DEGRES (FORMATION)**

#### DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE

Un *plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école* a été annoncé le 30 juin dernier. Il comprend deux grands volets :

- celui de la **formation** initiale et continue des personnels (enseignants, encadrement, inspection) ;
- celui de la mise à disposition de **ressources** permettant aux enseignants, dans le cadre des programmes d'enseignement et d'activités éducatives, d'aborder la question de l'égalité de manière transversale.

Ce plan d'action poursuit deux objectifs:

- amplifier la promotion des valeurs humanistes de respect, de tolérance et d'égalité, en l'inscrivant dans une politique globale de lutte contre toutes les formes de discriminations, par l'école et dans l'école ;
- outiller les acteurs de l'éducation en leur apportant des appuis conceptuels sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la fois dans la société et dans le système éducatif, ainsi que des outils nécessaires à une évolution de leurs pratiques professionnelles.

La mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité repose sur deux types d'action :

- la production et la mise à disposition de ressources qui permettent d'outiller les personnels (parcours de e-formation, portail Internet de ressources ; valorisation et mutualisation des travaux des équipes enseignantes et des ressources académiques existantes) ;
- l'organisation de séminaires de formation, à destination des inspectrices et inspecteurs des premier et second degrés dans un premier temps, qui seront déclinés dans les académies pour la formation des cadres et des enseignants.

La mise en œuvre du plan débute à la rentrée 2014-2015.

#### CONTACTS UTILE:

JUDITH.KLEIN@EDUCATION.GOUV.FR (CHEF DE LA MISSION « PREVENTION DES DISCRIMINATIONS ET EGALITE FILLES-GARÇONS » AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE)